

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris

Désaccord entre associés, mésentente sur les termes d'une vente, qualité d'un produit ou prestation d'un service contestée... les sources de litiges sont nombreuses dans le monde de l'entreprise.

Créé en 1995 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, le CMAP - Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - accompagne les entreprises souhaitant régler leurs différends à l'amiable, rapidement, à un coût maîtrisé et en toute confidentialité. Le CMAP propose toute une palette de processus de résolution des conflits, dont principalement la médiation et l'arbitrage, véritables alternatives aux parcours classiques de la justice et des tribunaux. Il a parallèlement mis en place une procédure en ligne de règlement amiable des conflits.

Egalement reconnu pour la qualité de ses programmes d'enseignement, le centre propose

aux professionnels (chefs d'entreprise, experts-comptables, avocats, magistrats honoraires, responsables juridiques, commerciaux et financiers de l'entreprise...) des formations aux différents modes alternatifs de règlement des conflits (ou MARC). A l'issue de ces formations, l'agrément accordé aux médiateurs et arbitres ayant passé avec succès les épreuves de certification du Centre est une véritable garantie de qualité pour les entreprises ayant recours aux services du CMAP.

Avec près de 300 dossiers par an, le CMAP est le centre institutionnel gérant le plus grand nombre de médiations en France.

En accompagnant son client de manière quasi-quotidienne, l'expert-comptable a un rôle privilégié de conseil. Il est le premier à pouvoir détecter et donc anticiper d'éventuelles difficultés rencontrées par les entreprises.

C'est pourquoi il est très important que la profession puisse être sensibilisée aux MARC et appréhender ainsi les situations qui justifie-

raient le recours à la médiation et à l'arbitrage plutôt que d'orienter les entreprises vers la voie judiciaire.

C'est dans cette optique que le CMAP et l'Ordre des experts-comptables Paris Ile-de-France ont souhaité concrétiser un partenariat destiné, d'une part, à sensibiliser les experts-comptables aux MARC dans leur rôle de conseil, et, d'autre part, à proposer une formation approfondie à certains d'entre eux qui souhaiteraient devenir eux-mêmes médiateurs et arbitres.



Pour en savoir plus :
www.cmap.fr

Sophie Henry,
Secrétaire Générale
du CMAP



A noter : Conférence « Médiation - Arbitrage » le mercredi 8 septembre pendant la Semaine des Instances Franciliennes